

CENTRE NATIONAL DE LITTÉRATURE / LETZEBUERGER LITERATURARCHIV
Offre d'emploi

Le Centre national de littérature se propose d'engager

UN(E) EMPLOYÉ(E)
de la carrière S

à tâche partielle de 30 heures par semaine et à durée indéterminée

Les candidat(e)s de nationalité luxembourgeoise doivent avoir accompli avec succès un cycle de 4 années d'études universitaires en lettres et/ou sciences humaines.

Profil souhaité:

- parfaite maîtrise du luxembourgeois, de l'allemand et du français;
- bonnes connaissances en anglais;
- bonnes connaissances en applications bureautiques (Word, Excel, Access);
- esprit d'initiative et capacité de travailler en équipe;
- contact aisé avec le public.

Une expérience en bibliéconomie et / ou archivistique constituerait un avantage.

Les demandes doivent être accompagnées:

- d'un curriculum vitae détaillé;
- d'un certificat de nationalité;
- d'un extrait récent du casier judiciaire;
- d'un acte de naissance;
- d'un certificat médical récent;
- d'une copie certifiée conforme de certificats et diplômes d'études et de formation.

Les demandes sont à adresser pour le 29 janvier 2001 au plus tard à la chargée de direction du

Centre national de littérature / Lëtzebuenger Literaturarchiv

2, rue Emmanuel Servais
L-7565 Mersch

Communiqué de presse

Il est porté à la connaissance des intéressés que par règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, les dates d'ouverture et de clôture des deux prochaines périodes de ventes en solde sont fixées comme suit:

Soldes d'hiver 2000/2001

Début: samedi, le 6 janvier 2001

Clôture: samedi, le 20 janvier 2001.

Soldes d'été 2001

Début: samedi, le 30 juin 2001

Clôture: samedi, le 14 juillet 2001 inclus.

Conformément à l'article 5 de

la loi réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992, la publicité relative à la période des soldes ne peut débiter qu'à partir du jour ouvrable précédant la date d'ouverture à savoir les vendredis 5 janvier et 13 juillet 2001.

Luxembourg, le 18 décembre 2000

Le Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement
Fernand Boden

Mitteilung

Ab 1. Januar 2001 werden alle Rinder, welche älter als 30 Monate sind, in unseren Schlachthöfen einem BSE-Schnelltest unterzogen. Dazu ist es unentbehrlich, dass alle Schlachtrinder ab diesem Datum **doppelt** geohrmarkt sein müssen, zwecks korrekter Kennzeichnung der Schlachtkörper und der Testproben.

Luxemburg, den 27.

Dezember 2000

Mitgeteilt vom

Landwirtschaftsministerium

Bourses de Recherche

Le Département Recherche Scientifique et Recherche Appliquée du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche désire porter à la connaissance de la communauté étudiante la possibilité de postuler pour des bourses de formation-recherche. Les bourses peuvent être accordées à des chercheurs luxembourgeois ou étrangers pour une durée maximale de trois ans afin de leur permettre de participer à l'exécution de projets de recherche (notamment dans le cadre de thèses de doctorat). Les critères essentiels d'évaluation des dossiers sont la qualité scientifique du projet de recherche et le potentiel de valorisation de ses résultats au Luxembourg.

La demande est à introduire au Ministère au moins 3 mois avant le début prévu du projet de recherche visé. Le formulaire de demande peut être téléchargé du site:

<http://www.gouvernement.lu/gouv/fr/doss/mcesr/formulaire.rtf>

Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Département Recherche Scientifique et Recherche Appliquée
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél.: 478 5217
Télécopie: 460 927
e-mail: recherche@mcesr.lu

La **Commission Européenne** offre des bourses de recherche pour des jeunes scientifiques de niveau postdoctoral et des chercheurs confirmés (**Marie Curie Individual Fellowships**). Les candidatures peuvent être soumises pendant toute l'année. Toutes les informations nécessaires peuvent être trouvées sur le site Internet:

http://www.cordis.lu/improving/src/hp_mcf_intro.htm

Le **Comité sur les Défis de la Société Moderne** (CDSM) de l'OTAN offre des bourses à des chercheurs afin de leur permettre de participer aux travaux entrepris dans le cadre d'études-pilotes du CDSM qui traitent des problèmes posés par l'environnement naturel et social.

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus. La date-limite d'introduction des candidatures est fixée au 28 février 2001.

Communiqué par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Avis de publication
RECUEIL DE LEGISLATION SUR LE "STATUT DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ETRANGERE"

Edité par le Service Central de Législation, le Recueil de Législation "Statut de personnes de nationalité étrangère" vient de paraître.

Sous les chapitres "Entrée et séjour", "Droit d'asile et protection temporaire", "Intégration", "Droit de vote" et "Nationalité luxembourgeoise", cet ouvrage comprend les textes coordonnés, à jour au 23 octobre 2000, des dispositions légales et réglementaires relatives à la situation juridique des citoyens non-

luxembourgeois, assortis d'un choix de jurisprudence relevant de ce domaine, ainsi que les conventions internationales et les dispositions du Traité de Maastricht afférentes.

Le nouveau Recueil est mis en vente en librairie, au prix de 200,- francs / 4,95 Euros t.t.c.

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

se propose d'engager avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'au 24.06.2001 (avec possibilité de prolongation)

1 assistant(e) d'hygiène sociale ou assistant(e) social(e)
ou
infirmier(e)
hospitalier(e) gradué(e)
ou
éducateur(rice) gradué(e)

pour son service de protection sociale de l'enfance.

Les candidat(e)s doivent être détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent, et soit avoir accompli au moins quatre années d'études professionnelles et être détenteur du diplôme luxembourgeois d'assistant social, soit être détenteur du diplôme d'infirmier hospitalier gradué et de l'autorisation d'exercer la profession, soit être détenteur du diplôme d'éducateur gradué.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae manuscrit et d'une copie des diplômes, doivent être adressées au Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, 12-14 avenue Emile Reuter L-2919 Luxembourg au plus tard pour le 12 janvier 2001.

PETITION
Legalize it!
Pour une réforme courageuse de la politique en matière de drogues

La politique de répression en matière de stupéfiants s'est soldée depuis longtemps par un échec. Pourtant, la nouvelle loi sur les stupéfiants, dont le vote s'annonce pour le début de 2001, reste dans la logique des peines et des amendes. La dernière version du projet de loi contient en matière de consommation de drogues douces uniquement une réduction des sanctions à des amendes, pouvant aller de 10.001 à 100.000 LUF.

C'est loin de la politique de nos partenaires du BENELUX:

- la politique de tolérance des Pays-Bas est connue,
- en Belgique, les projets de réforme annoncés se situent entre une tolérance et une réglementation de l'usage - légalisé - de drogues douces.

Mais partout en Europe, le mouvement anti-prohibitionniste gagne du terrain:

- En Espagne et en Italie l'usage personnel est dépénalisé.
- En Suisse, le gouvernement vient d'annoncer la dépénalisation.
- Et n'oublions pas qu'au Luxembourg, la Chambre a voté en 1996 une motion invitant le Gouvernement "à développer avec la Belgique et les Pays-Bas un programme de mesures communes de libéralisation du cannabis et de ses dérivés"

Dépénaliser la consommation de drogues douces, ce n'est pas inciter à la consommation! Dépénaliser, c'est

- reconnaître l'implantation dans notre société de la consommation du cannabis,
- prendre en compte (comme l'ont démontré les études scientifiques) que la consommation de cannabis est de loin moins nocive que celle de drogues légales telles que le tabac ou l'alcool;
- se donner les moyens d'arriver à une politique de prévention et de "bon usage" plus sincère, plus responsable et plus efficace.

Alors, soutenez l'action du WOXX et signez!

Les signataires demandent

- au gouvernement: de retirer un projet de loi qui s'avère anachronique avant même sa mise en vigueur et de revoir sa politique en matière de consommation de drogues; de suivre les Pays-Bas, la Belgique et d'autres pays européens dans leur politique de dépénalisation de la consommation de cannabis;
- le cas échéant, aux parlementaires de tous les bords, de voter contre le projet de loi dans sa version actuelle.

Premiers signataires: **René Clesse, rédacteur du journal satirique "Den Neie Feierkrop"; Claudia Dall'Agnol, présidente des JSL, conseillère communale Dudelange; Simone Dietz, AGORA a.s.b.l.; Marc Gerges, journaliste d'Lëtzebuenger Land; Henri Goedertz; Gilbert Graf; Richard Graf, journaliste; André Hoffmann, déi Lénk; Jean Huss, député, déi Gréng; Germain Kerschen, journaliste; Tom Schlechter, éducateur gradué; Sylvie Schmit, psychologue dipl.; Jeannot Schmitz; Chantal Serres, présidente du CA du WOXX; Guy W. Stoos, cartooniste; Renée Wagener, députée, journaliste WOXX; Jean-Claude Wolff, journaliste.**

nom	adresse	organisation* / fonction*	signature

A renvoyer à: WOXX, b.p. 684, L-2016 Luxembourg; Fax: 29 79 79.

Vous pouvez aussi signer la pétition en remplissant le formulaire sur notre site (adresse: <http://www.woxx.lu/petition/index.html>).

* au cas où vous le désirez